

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
17 Octobre 2017**

OBJET : Subventions aux associations oeuvrant dans le domaine sanitaire : 3ème répartition 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer des subventions de fonctionnement à des associations œuvrant dans le domaine sanitaire pour un total de 32 500 € conformément au détail figurant dans le rapport,
- d'octroyer trois subventions d'équipement à trois associations œuvrant dans le domaine sanitaire pour un total de 10 300 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention-type d'équipement avec les associations : Association Handident Paca, Sideral times club et Comité Départemental d'Education et de Promotion de la Santé des Bouches-du-Rhône,
- d'approuver les affectations indiquées en annexe du rapport.

Les dépenses correspondantes,

- Soit 32 500 € seront imputées au chapitre 65 du budget départemental.
- Soit 10 300 € seront imputées au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée